

Vers 1847 il s'était fait admettre à la Loge maçonnique, en même temps que son cousin Théodore Hastert-Hartmann et le fabricant de tabacs Augustin DIETZ, qui épousa plus tard la veuve de Jean-Baptiste Hastert.

L'aînée des enfants Hastert-Stumper, MARIE-JOSEPHINE (1836-1927), épousa en 1854 Charles GEMEN, né à Eich le 15/2/1828, chef de bureau à l'administration municipale de Luxembourg.

CHARLES GEMEN

(1828 - 1898)

Lorsque, pendant la guerre de 1870/71, des nuages pleins de menace s'accumulèrent dans le ciel politique de notre pays, Charles Gemen eut l'occasion de rendre à son pays « des services extraordinaires » (30bis), et cela en sa qualité de cheville ouvrière du *Comité patriotique permanent* constitué le 23/10/1871. En effet, 2 jours après la manifestation organisée en l'honneur du prince HENRI, les présidents des 26 sociétés de la capitale et des environs se proposèrent comme tâche de rassembler les signatures individuelles des membres de toutes les sociétés du pays, en tant qu'« expression permanente de la volonté des Luxembourgeois et comme une protestation toujours vivante contre toute atteinte portée à l'indépendance et la neutralité de leur pays. »

Le 26 novembre le Comité eut la satisfaction de pouvoir remettre au prince-lieutenant les listes d'adhésion couvertes des signatures des membres de toutes les associations luxembourgeoises — à l'exception du « Turnverein » d'Echternach qui persistait dans une attitude nettement prussophile.

Ensemble avec les adresses du Conseil communal de la ville de Luxembourg, de la Chambre des députés et du Conseil d'Etat, les listes d'adhésion ne manquèrent pas d'impressionner vivement le prince HENRI, le roi grand-duc et l'opinion étrangère.

Après que le roi GUILLAUME III eut fait la déclaration dont il a été question ailleurs (v. fasc. IX, p. 202), le Comité patriotique fut dissout mais non sans que son président, TEDESCO, n'eut adressé à son secrétaire la lettre suivante, datée du 24. 1. 1871 :

« Comme président du Comité patriotique j'ai une dette de reconnaissance à te payer pour les peines immenses que tu t'es données, car, sans toi, et souffre que je te le dise, le comité n'aurait pas accompli sa tâche aussi utilement pour le pays. Mais comment acquittera-t-il sa dette de reconnaissance pour le sacrifice que tu as fait de tes travaux, de tes veilles, de ta santé que tu n'as pas ménagée ». (30ter)

De 1873 à 1889 Gemen était secrétaire de la Chambre de Commerce. C'est en cette qualité qu'il dressa les Rapports généraux sur la situation du commerce et de l'industrie. Ceux portant sur les années 1871/73,